

POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS DE MONTRÉAL

BILAN ET ORIENTATIONS

MAI 2006





Une implantation réussie

Tout en composant avec son riche passé industriel et son statut de métropole, Montréal a entrepris de mettre un frein à la perte annuelle de 75 hectares de bois en adoptant, en décembre 2004, la **Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels**. La Ville de Montréal devenait du même coup la première municipalité du Québec à souscrire dans les faits à l'objectif de protéger 8 % du territoire, proposé par la *Stratégie québécoise sur les aires protégées*.

Dès la première année de sa mise en œuvre, cette politique a porté ses fruits! Nous avons réussi à définir les éléments les plus significatifs de notre patrimoine naturel et à en assurer la prise en compte par les promoteurs immobiliers.

Après un moratoire de 10 ans sur l'acquisition d'espaces verts par la Communauté urbaine de Montréal, le défi de sauver, parfois *in extremis*, des bois de haute valeur écologique était colossal. Il a été relevé avec brio. Non seulement avons-nous réussi à préserver des milieux écologiquement riches, mais nous sommes également parvenus à stopper, ne serait-ce qu'à court terme, la destruction de tels milieux partout où la menace se faisait sentir. Toutefois, la protection souhaitée par la Politique en est une à long terme. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que c'est « mission accomplie » pour 110 hectares, et les démarches déjà entreprises permettront d'assurer prochainement la pérennité de plusieurs centaines d'hectares supplémentaires.

La contribution la plus significative de cette politique repose sur l'approche pragmatique de la mise en pratique du développement durable sur notre territoire. Ainsi, la plus-value générée par la présence de milieux naturels sur le cadre de vie offert aux nouveaux résidents ajoute au pouvoir d'attraction de la ville et contribue du coup à réduire l'étalement vers les couronnes nord et sud.

Bien sûr, l'histoire du développement de Montréal a fait en sorte que les milieux ayant préservé leur biodiversité se trouvent surtout dans les zones périphériques de la ville. Cependant, des équipes municipales ont entrepris de définir une stratégie de verdissement, avec une préoccupation particulière pour les quartiers centraux. Cette stratégie, complémentaire à la Politique des milieux naturels et à celle de l'arbre, devra s'articuler au réseau des grands parcs et au réseau bleu. La conjugaison de tous ces efforts en vue d'offrir aux citoyens des lieux de proximité avec la nature contribue à l'affirmation de Montréal, « ville verte ».



Gérald Tremblay
Maire de Montréal



Helen Fotopoulos
Mairesse de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, membre du Comité exécutif, responsable de l'environnement, des parcs, des espaces verts et bleus, du mont Royal et de la condition féminine

Gérald Tremblay

Helen Fotopoulos

LES CIBLES DE CONSERVATION

À la base de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, trois secteurs d'intervention ont été définis comme cibles de conservation en raison de leur potentiel écologique :

- › les écoterritoires;
- › les parcs existants;
- › les milieux riverains.

LES ÉCOTERRITOIRES : 10 TERRITOIRES ABRITANT DES ÉCOSYSTÈMES D'INTÉRÊT

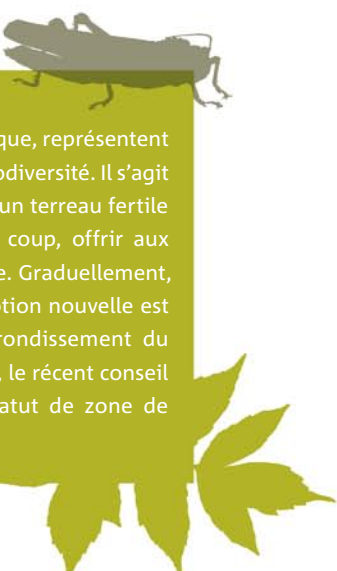
La viabilité des écosystèmes est en bonne partie conditionnée par leur dimension. Il s'agit de consolider des corridors naturels, nécessaires au déplacement de la faune, à la dispersion de la flore et à des aménagements permettant l'accès à la population. C'est pourquoi la priorité est mise sur les milieux de grande valeur écologique offrant une superficie de 15 hectares et plus, ce sont les écoterritoires. Dix écoterritoires ont été créés et inscrits dans le Plan d'urbanisme de Montréal. Ces vastes portions du territoire de l'agglomération montréalaise recèlent des milieux naturels importants, pouvant faire l'objet d'une intervention structurée de conservation.

En 2005, les 11 projets de conservation ratifiés ou en voie de l'être ont vu le jour tant dans l'ouest de l'île (dans les écoterritoires de l'île Bizard et de la rivière à l'Orme) que dans la portion est de l'île (dans les écoterritoires de la trame verte de l'Est et de la Coulée verte du ruisseau De Montigny). Ces projets totalisent 110 hectares de milieux naturels protégés.



LA NOTION D'ÉCOTERRITOIRES

Les écoterritoires, tels qu'ils sont définis dans la politique, représentent 10 zones où se concentrent les plus grands pôles de biodiversité. Il s'agit de territoires grossièrement délimités où l'on trouve un terreau fertile pour constituer des projets de conservation et, du coup, offrir aux citoyens des opportunités de proximité avec la nature. Graduellement, les écoterritoires ont acquis de la notoriété. Cette notion nouvelle est désormais reconnue dans plusieurs chapitres d'arrondissement du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Par ailleurs, le récent conseil d'agglomération reconnaît aux écoterritoires le statut de zone de « patrimoine d'intérêt collectif ».



LES RIVES : UN POTENTIEL MIEUX CONNU

Les rives de l'île de Montréal, de plusieurs îles faisant partie de son territoire et de cours d'eau intérieurs forment un secteur d'intervention offrant beaucoup d'intérêt sur le plan de la biodiversité. En 2005, deux études ont été menées afin, d'une part, d'évaluer la valeur écologique de sites riverains et, d'autre part, d'inventorier les lois et les réglementations concernant les rives.

À partir de ces analyses, quelque 134 km de rives ont été déterminées comme ayant un potentiel de conservation. Mais dans l'objectif de prioriser les actions de conservation, il est nécessaire de s'assurer d'une meilleure articulation de la réglementation entre les diverses instances qui régissent les rives.

LES PARCS EXISTANTS

Comme pour les rives, ce secteur d'intervention a fait l'objet, en 2005, d'une étude des potentiels de conservation. Afin d'établir les zones susceptibles de contenir des milieux naturels d'intérêt, une caractérisation de 59 parcs, grands parcs et parcs locaux a été effectuée. L'équipe dispose désormais d'un portrait sommaire des composantes en termes de végétation et de faune, de caractéristiques topographiques et des usages qui ont cours dans ces parcs. L'ensemble de ces données a permis de cerner plusieurs centaines d'hectares qui devront faire l'objet d'une mise en valeur écologique.

Des trois secteurs d'intervention, celui des écoterritoires a été nettement privilégié dans les interventions de protection, en raison du contexte d'urgence qui a marqué la première année d'application de la Politique.

LE BILAN À CE JOUR

UN CONTEXTE D'URGENCE

La Politique, telle qu'elle a été adoptée, prévoit des mécanismes d'intervention bien en amont du dépôt d'un projet immobilier aux instances municipales. Toutefois, les premières interventions destinées à préserver des milieux naturels menacés ont été faites dans un climat de sauvetage *in extremis*. Une fois les projets assez avancés, inévitablement, des arbitrages parfois douloureux sont devenus nécessaires.

Bien qu'il reste beaucoup à faire, le contexte a évolué dans un sens nettement plus favorable au fil des mois qui ont suivi l'adoption de la Politique, et l'approche de planification concertée s'est révélée de plus en plus performante.

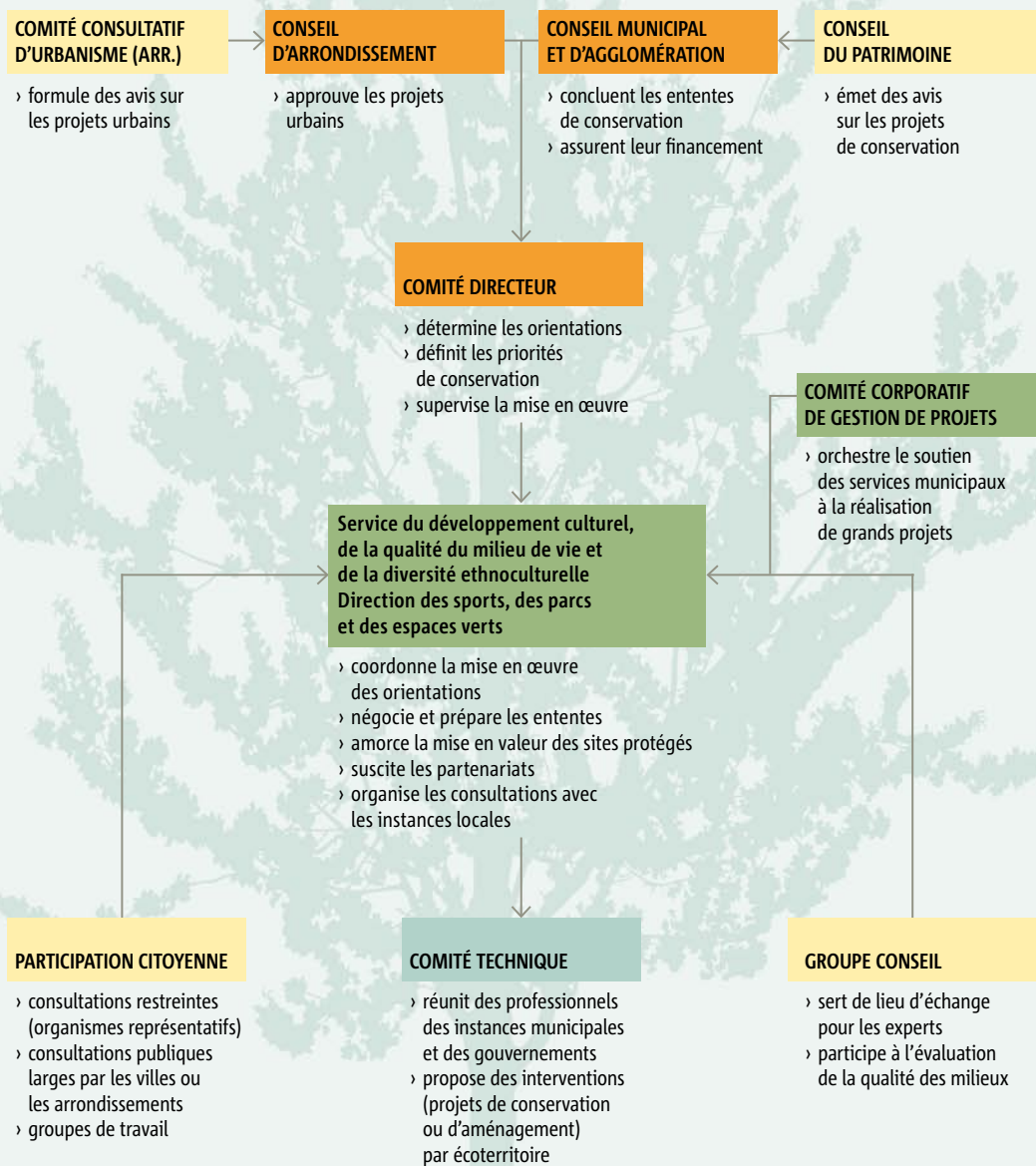
L'HARMONISATION DES INTERVENTIONS MUNICIPALES

Les écoterritoires étant désormais devenus des entités reconnues dans le Plan d'urbanisme, tous les intervenants municipaux concernés par les parcs et le développement urbain, à la ville centrale comme dans les arrondissements, trouvaient leur intérêt à s'entendre sur les orientations et leur application sur le terrain afin d'étudier les situations cas par cas. Des comités techniques ont donc vu le jour dans les écoterritoires où la pression du développement se faisait vivement sentir. Selon les besoins, ces comités accueillent également des représentants du gouvernement du Québec pour l'environnement et le transport. Ces lieux d'échanges privilégiés pour les acteurs venus des instances publiques sollicitées par le développement favorisent une meilleure coordination des interventions.

À l'occasion de la création de la nouvelle agglomération de Montréal, en janvier 2006, les écoterritoires ont été reconnus comme « équipements d'intérêt collectif », selon les termes de la loi provinciale. Désormais, les décisions concernant la protection des milieux naturels dans les écoterritoires doivent recevoir l'aval du conseil d'agglomération.

Comme pour les arrondissements rattachés à Montréal, les villes reconstituées seront appelées à collaborer par le biais de comités techniques mis sur pied autour d'enjeux spécifiques de protection en fonction des territoires.

Rôle des instances dans la mise en œuvre de la Politique



- Instances politiques
- Instances consultatives
- Services et comités municipaux
- Comités inter-gouvernementaux



LA PLANIFICATION CONCERTÉE

Les efforts de coordination des interventions municipales et gouvernementales ont suscité la mise en place d'un processus de **planification concertée** entre les instances publiques et les propriétaires ou les promoteurs.

LA PLANIFICATION CONCERTÉE

Le processus de planification concertée vise à explorer avec le promoteur une convergence possible d'intérêts comme outil additionnel qui s'ajoute au cadre réglementaire et au budget d'acquisition. Il s'agit de créer un contexte favorable au dénouement des affrontements que suscite la conservation versus le développement du territoire. Un groupe d'acteurs représentatifs s'éduquent sur leurs réalités respectives, définissent le problème à résoudre, explorent des possibilités, pour enfin forger des consensus. Le défi est d'inventer un milieu de vie de qualité, composé d'un projet immobilier *viable financièrement* qui s'intègre à un projet de conservation qui demeure *viable écologiquement*. C'est en associant des objectifs financiers et fonctionnels aux objectifs écologiques, qu'il devient possible d'examiner les problèmes plus objectivement et découvrir des solutions inattendues.

LA RECHERCHE DE LARGES CONSENSUS

Afin de partager avec la population les choix de conservation, il a été impératif de mettre sur pied des mécanismes de consultation. À partir des potentiels écologiques d'un écoterritoire, des architectes paysagistes et des biologistes ont entrepris d'élaborer des « plans-concepts » qui sont en quelque sorte une projection de ce que peut devenir un écoterritoire. Dans un premier temps, ce plan est soumis à des organismes représentatifs du milieu de l'écoterritoire. Après ajustements, le « plan-concept » est proposé à l'ensemble des citoyens lors d'une consultation publique large, organisée de concert avec l'arrondissement.

En 2005, deux plans-concepts ont été entrepris, l'un dans l'écoterritoire de l'île Bizard et l'autre dans la trame verte de l'Est. Tous deux ont fait l'objet de consultations avec la population. Celles-ci ont été l'occasion de bien cerner les préoccupations des citoyens et de favoriser une éventuelle participation des communautés à l'amélioration de leur milieu de vie. Comme il fallait s'y attendre, ces tribunes mettent parfois en lumière des perspectives diamétralement opposées, soit celle des partisans de la protection absolue et celle des défenseurs du développement « sans entraves ». Au-delà des divergences, les consultations servent à dégager des consensus.

De plus, des forums de consultation ont eu lieu avec divers groupes intéressés à suivre l'évolution des projets à l'échelle du territoire de l'agglomération. Certains de leurs représentants ont joué un rôle dans le groupe conseil afin de parfaire l'évaluation qualitative des zones à prioriser pour la conservation.



AU COURS DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'APPLICATION DE LA POLITIQUE, LA SUPERFICIE DES AIRES PROTÉGÉES S'EST ACCRUE DE 110 HECTARES. QUELQUE 60 % DE CES NOUVEAUX ESPACES ONT ÉTÉ PROTÉGÉS SANS AVOIR RECOURS À UN BUDGET D'ACQUISITION. BIEN QUE TOUS CES PROJETS AIENT FAIT L'OBJET D'UNE ENTENTE DE PRINCIPE, UN CERTAIN NOMBRE DEMEURE EN VOIE DE RATIFICATION. LES 40 % RESTANTS ONT DÛ ÊTRE ACQUIS POUR EN ASSURER LA PROTECTION, CE QUI A ENGENDRÉ DES DÉBOURSÉS D'ENVIRON 9 M\$. SI L'ENSEMBLE DES HECTARES PROTÉGÉS AVAIT FAIT L'OBJET D'ACQUISITION, LA DÉPENSE SE SERAIT ÉLEVÉE À 20 M\$. ON COMPREND, DÈS LORS, L'AVANTAGE INCONTESTABLE DE LA PLANIFICATION CONCERTÉE DANS LA RECHERCHE DE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS.

A photograph of a forest stream with tall trees and a reflection in the water. The scene is overlaid with a large, semi-transparent orange and yellow graphic element. On the left side, there are white silhouettes of a bird's wing and tail. In the bottom right corner, there is a white silhouette of a duck. The text "LES TERRITOIRES PROTÉGÉS" is centered in white, bold, uppercase letters.

**LES TERRITOIRES
PROTÉGÉS**

Les territoires protégés et les interventions en 2005

- dans les écoterritoires** ■ Aucune perte de milieux naturels d'importance depuis l'adoption de la Politique, protection de 110 ha
- sur les rives** ■ Détermination et inventaire des 134 km d'intérêt écologique, potentiel de protection de 200 à 300 ha
- dans les parcs** ■ Caractérisation des milieux d'intérêt écologique dans 59 grands parcs et parcs locaux, potentiel de protection de 300 à 500 ha



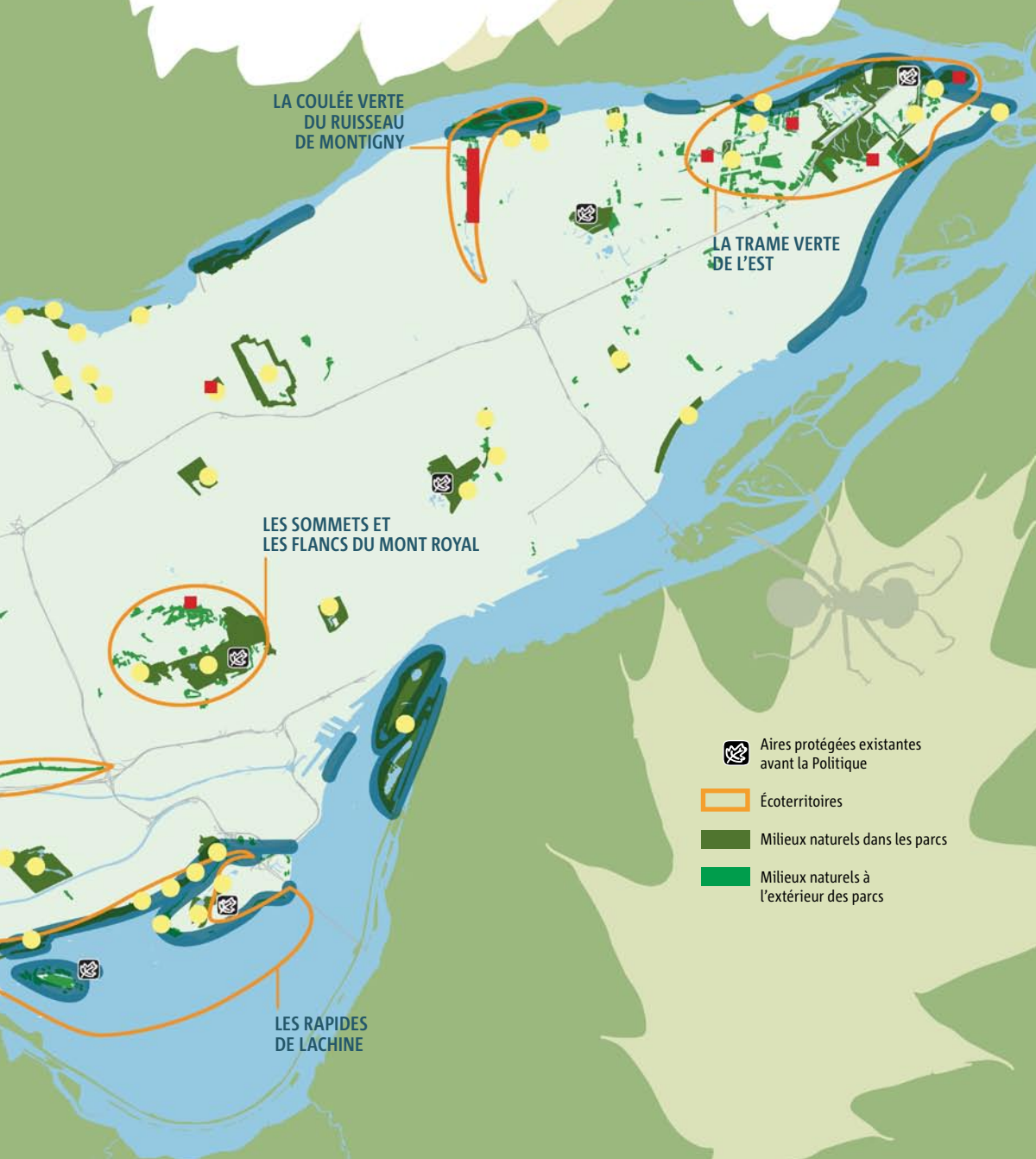
L'objectif de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

3 000 ha, soit 6 % de la superficie terrestre de l'agglomération de Montréal

1 672 ha
PROTÉGÉS À CE JOUR

1 328 ha
À PROTÉGER

3 000 ha



L'ÉCOTERRITOIRE DE LA FORÊT DE SENNEVILLE

Le bois adjacent à l'Arboretum Morgan

13 ha

Un site situé au sud de l'Arboretum Morgan a récemment été acquis par le Cimetière Mont-Royal. À l'occasion de la modification de zonage découlant de cette acquisition, 13 ha de la forêt ont été définis comme zone de conservation, à même le territoire du cimetière. Ces hectares renferment des peuplements de chênes et de hêtres matures et des zones marécageuses qui servent de lieu de reproduction pour des amphibiens et la faune ailée. Il est à souhaiter que la nouvelle Ville de Senneville reconduise cette affectation dans sa réglementation.



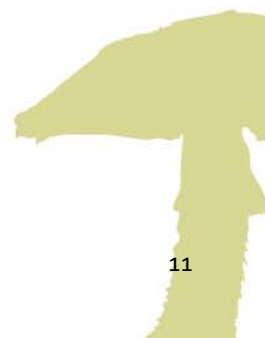
LE CORRIDOR ÉCOFORESTIER DE LA RIVIÈRE À L'ORME

Une zone tampon du bois Angell

3,6 ha

Ce domaine résidentiel occupe une zone adjacente au bois Angell, à l'est. Le bois Angell représente un site d'une grande valeur écologique en raison de la qualité de ses peuplements forestiers qui lui ont valu d'être reconnu comme écosystème forestier exceptionnel (EFE).

Une entente avec le promoteur a permis de restreindre la superficie destinée à la construction, libérant du coup un espace de conservation de 3,6 ha qui sert de zone tampon au bois voisin et d'habitat pour la faune. Cette entente, particulièrement innovatrice, prévoit le versement par le promoteur d'une contribution financière destinée à la protection du bois Angell, au fur et à mesure du développement domiciliaire. À ce jour, quelque 1,5 M\$ a été versé à l'Association pour la protection du bois Angell.



LE CORRIDOR ÉCOFORESTIER DE L'ÎLE BIZARD

L'escarpement au sud du parc

5,8 ha

Dans ce corridor de l'ouest de l'île, la priorité a été de consolider le parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard, ce qui a été réalisé à partir de deux projets :

Ce site, situé à proximité du parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard, était entièrement destiné à un projet de développement immobilier, le projet Val des Bois. Une acquisition de 5,8 ha a été effectuée dans le but de protéger les paysages naturels et les érablières sucrières parvenues à maturité, de même que les milieux humides du parc-nature avoisinant.



LE CORRIDOR ÉCOFORESTIER DE L'ÎLE BIZARD

Une érablière unique au nord du parc

6,5 ha

Il s'agit d'une érablière à sucre comportant une proportion importante d'érables noirs, une espèce rare sur l'île de Montréal, ce qui lui a valu d'être reconnue écosystème forestier exceptionnel (EFE). Cette érablière abrite également plusieurs espèces de plantes reconnues pour leur rareté. À cette érablière s'ajoute l'acquisition de trois terrains et d'une servitude de conservation, pour une superficie totale préservée de 6,5 ha. Cette acquisition permet de consolider et d'étendre la superficie du parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard et de mieux protéger ses milieux humides.



LES SOMMETS DU MONT ROYAL

Le bois Saint-Jean-Baptiste

10 ha

Le bois Saint-Jean-Baptiste fait partie du territoire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, un des quatre cimetières qui logent sur le mont Royal. À la suite d'une entente avec les responsables du cimetière, une partie du bois Saint-Jean-Baptiste située sur le flanc nord de la montagne a fait l'objet d'une servitude de conservation d'une durée de 20 ans. Pendant cette période, la Ville de Montréal s'est engagée à effectuer une gestion écologique du bois qui se distingue par la présence de chênes rouges, un peuplement forestier de plus en plus rare sur le territoire de la ville.



LA TRAME VERTE DE L'EST

Le lien vert du Faubourg Pointe-aux-Prairies

33,6 ha

Ce projet représente un exemple intéressant d'intégration d'un projet de développement immobilier à la protection de milieux naturels. Les 44 hectares visés par le développement comportent un ruisseau qui se déverse dans la rivière et un réseau de milieux humides servant d'habitat à une faune diversifiée. Afin de protéger ces éléments du site, la Ville de Montréal a proposé au promoteur la densification du projet domiciliaire par un échange de terrains et l'acquisition de 9,6 ha. En conséquence, les bandes riveraines du ruisseau seront étendues à 30 m, les zones marécageuses, préservées, et un marais sera créé le long de la rivière des Prairies. Plus encore, la superficie protégée jouxte une emprise d'Hydro-Québec de 24 ha qui pourra faire l'objet d'une gestion écologique.

Afin de mettre en valeur le potentiel du site, des travaux d'infrastructures, sous la responsabilité de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, seront entrepris en 2007 pour éloigner le boulevard Gouin de la rive, créant du même coup un lien vert avec le parc des Cageux, plus à l'ouest, et le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, à l'est. Enfin, un autre projet d'aménagement prévoit la création, toujours en 2007, d'un ruisseau de dérivation dans le corridor de l'emprise électrique.



14 ha

L'île Bonfoin

Située au confluent de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent, l'île Bonfoin a été acquise en 2005 par la Ville, conjointement avec Conservation de la nature. D'une superficie de près de 14 ha, dont la moitié en zone inondable, l'île est fréquentée par plusieurs espèces de canards en période de migration, elle sert même de lieu de nidification pour la sauvagine et de site de frai pour des poissons destinés à la pêche sportive. Elle abrite un certain nombre d'espèces peu communes parmi sa faune et sa flore. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait déjà été désignée « réserve naturelle » par le gouvernement du Québec. À la suite de cette acquisition en copropriété indivise, l'île Bonfoin bénéficie d'une protection à perpétuité. L'île sera intégrée au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.



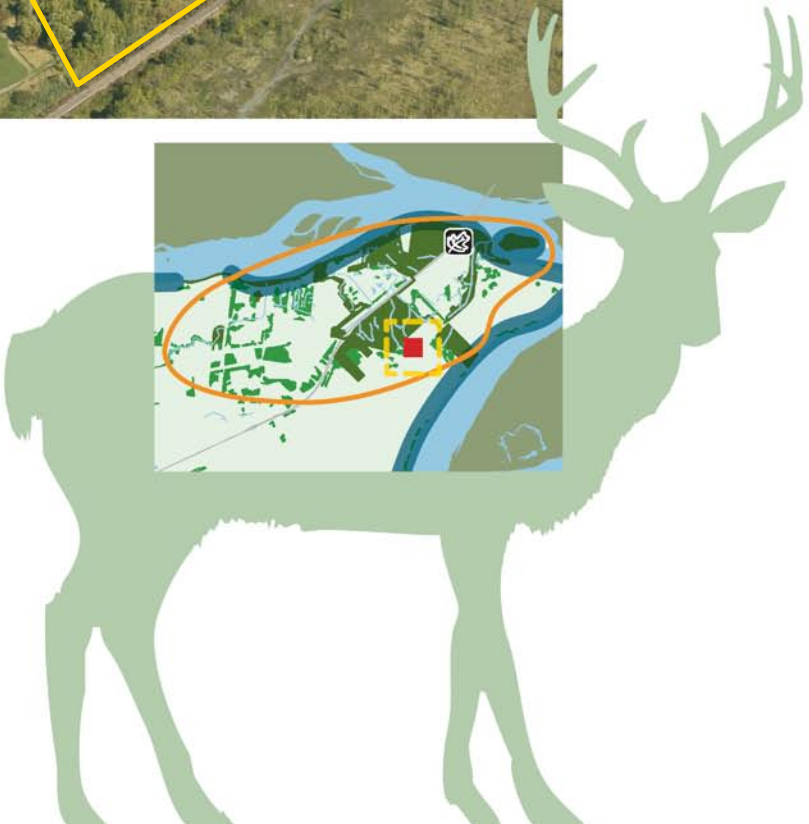
LA TRAME VERTE DE L'EST

Un nouvel accès au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies

6 ha

La compagnie de chemins de fer Canadien National disposait de 3,4 ha de terrains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, accolés à des terrains municipaux inutilisés et au secteur du bois de l'Héritage du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. Cet ensemble comprend un milieu humide de grande valeur et une friche d'intérêt écologique, fréquentée par des cerfs de Virginie. En acquérant les terrains de la compagnie ferroviaire, la Ville consolide le territoire du parc-nature, en plus de lui ouvrir une fenêtre sur la rue Sherbrooke.

Une portion limitée du site sera vouée au développement résidentiel, dont les revenus pour la Ville sont destinés à financer d'autres projets de conservation. La zone bénéficiant d'une protection représente la majorité de la superficie d'environ 6 hectares.



LA TRAME VERTE DE L'EST

Le ruisseau Pinel

7 ha

Malgré les perturbations qu'a connues ce site, le ruisseau et ses berges doivent être protégés en raison de la qualité écologique des marais situés sur leur parcours. L'entente de conservation couvre une superficie de près de 7 ha. En reliant la portion sud du cours d'eau à un parc existant et en profilant ses rives, le ruisseau Pinel deviendra un parc linéaire situé à proximité de la rivière des Prairies.



LA COULÉE VERTE DU RUISSEAU DE MONTIGNY

Le parc linéaire du ruisseau De Montigny

9 ha

Un espace de 9 ha a été aménagé en sentier multifonctionnel de 3,3 km pour mettre en valeur un ruisseau intérieur unique à Montréal. Ce ruisseau coule sur sa roche-mère formant des cascades en trois zones de son parcours, et ses rives sont particulièrement riches en fossiles. Le ruisseau est en partie bordé d'une forêt de frênes rouges parvenue à maturité. La présence conjuguée de friches, du ruisseau et de la forêt crée un milieu d'une grande biodiversité, surtout prisé par les oiseaux.

Longtemps inutilisé, l'espace longeant le ruisseau a servi à l'érection d'une ligne de transmission d'électricité. C'est d'ailleurs Hydro-Québec qui a assumé les frais liés à l'aménagement du site. La Ville de Montréal a cependant dû faire l'acquisition de cinq propriétés en rives et est en voie d'acquiescer un terrain boisé de 1,66 ha, dans l'objectif d'élargir la bande de protection du ruisseau.





UN MILIEU NATUREL AU CŒUR DE MONTRÉAL

Le parc du Boisé- de-Saint-Sulpice

1 ha

Ce projet a permis d'agrandir d'un hectare supplémentaire la superficie de ce parc de 6 ha, en y annexant une friche sur laquelle devaient être érigées des résidences étudiantes. Ce projet a été rendu possible au moyen d'un échange de terrains entre le propriétaire, le Collège Ahuntsic, et la Ville de Montréal. Même entouré d'habitations, ce bois reste une halte migratoire importante pour un grand nombre d'oiseaux, parmi lesquels on dénombre deux espèces rares au Québec: le tohi à flanc roux et l'épervier de Cooper.





LES ORIENTATIONS DE 2006-2007

Priorité aux écoterritoires

1. INTÉGRER LES PROJETS DE CONSERVATION AUX GRANDS PROJETS URBAINS

L'expérience a démontré que l'approche d'intégration à des projets de développement immobilier porte des fruits. La conservation de plus de 200 hectares est envisageable dans le cadre des grands projets actuellement en développement à Montréal. Nous entendons donc continuer à tirer profit des opportunités de partenariat avec les promoteurs. Une des conditions de succès de ce partenariat consiste à se greffer aux projets de développement dès leur conception. L'enjeu est de favoriser, dès le départ, l'insertion du patrimoine naturel dans le développement du projet. De plus, notre intervention en amont d'un projet rend possible, dans certains cas, l'intégration des frais de conservation au projet lui-même, en raison de la plus-value conférée par la proximité de milieux naturels.




UNE PLUS-VALUE SOUS TOUS LES ASPECTS

Une trame urbaine où s'intègrent des milieux riches en biodiversité contribue à la santé et à la qualité de vie de ses résidents. Par ailleurs, d'un strict point de vue économique, la proximité d'espaces naturels ou verts confère une plus-value significative (de 15 à 20 %) à la valeur des propriétés riveraines. Cette affirmation est soutenue non seulement par la littérature, mais également par des sondages menés avant l'adoption de la Politique. Les promoteurs immobiliers confirment eux-mêmes cette réalité et ils en font largement état dans leur mise en marché.

2. SUSCITER LA COLLABORATION DES GRANDS PROPRIÉTAIRES PUBLICS ET INSTITUTIONNELS

Les efforts déployés par la Ville de Montréal pour protéger des milieux naturels de qualité se sont révélés non seulement utiles, mais aussi essentiels pour stopper la perte jusqu'alors irréversible de la biodiversité sur le territoire de l'agglomération. Ces efforts pourraient cependant être décuplés par une contribution des gouvernements supérieurs.

Par exemple, la collaboration du ministère canadien des Transports pourrait permettre la protection d'un intéressant habitat de castors, au nord de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. La réaffectation de propriétés excédentaires et de certaines emprises comme celle de l'autoroute 440 à l'île Bizard, responsabilité du ministère québécois des Transports, est également visée. À ces zones s'ajoutent la cédrière actuellement propriété de la Société générale de financement (SGF) du Québec et plusieurs sites pour lesquels la collaboration du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est sollicitée.



Nous avons également déterminé comme zones de conservation potentielles des propriétés institutionnelles de grande valeur. Parmi celles-ci figurent notamment l'Arboretum Morgan, rattaché à l'Université McGill, et certains terrains entourant l'hôpital Rivière-des-Prairies. Quant aux vastes propriétés détenues par les communautés religieuses, des pourparlers sont engagés avec les Capucins à propos du bois de la Réparation, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et avec la Corporation de l'Oratoire Saint-Joseph concernant les flancs du mont Royal.

Les projets potentiels sur les territoires publics et institutionnels représentent, à eux seuls, plus de 400 ha visés pour la conservation dans les écoterritoires.

Globalement, nos objectifs dans les écoterritoires sont ambitieux. À terme, nous escomptons que les projets dans les écoterritoires atteignent plus de la moitié des 1 600 ha visés par la Politique. Cela suppose la collaboration des instances gouvernementales, ne serait-ce que sur le sort de leurs propriétés de valeur écologique.

De nouveaux défis : diversifier les interventions

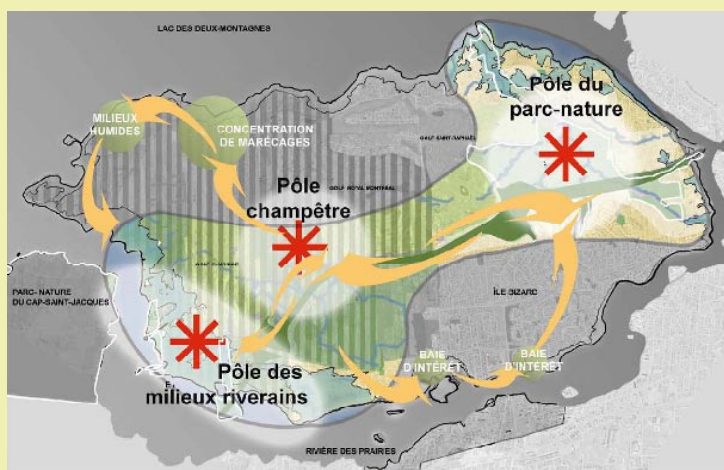
Bien que les écoterritoires soient la priorité en raison de menaces plus imminentes, les parcs et les rives font également partie des territoires visés en vue d'atteindre la cible de 6 % de protection en milieu terrestre. Pour ce faire, la collaboration des instances municipales (ville-centre, arrondissements, villes reconstituées) est primordiale.

Sur les rives, l'objectif prioritaire consiste à définir un projet global de conservation à partir des inventaires réalisés en 2005 sur les 134 km de rives sélectionnées selon leur potentiel. Le projet de conservation risque de susciter une réévaluation de la réglementation régissant les usages sur les rives, sans atteinte aux droits de propriété. Il importe donc d'assurer un arrimage entre les impératifs de la conservation et le cadre juridique. Nous estimons à quelques centaines d'hectares le potentiel de conservation global dans ce secteur d'intervention.

Les parcs existants offrent une superficie de plus de 6 000 ha sur le territoire de l'agglomération de Montréal. De ce nombre, seuls 1 600 ha font l'objet d'une gestion écologique, essentielle pour constituer des milieux naturels protégés. L'inventaire des zones aptes à recevoir une protection accrue permet de viser la préservation de plusieurs centaines d'hectares additionnels au sein du réseau de parcs, incluant les parcs locaux. Il reste à définir les modalités de la gestion écologique de ces zones, en collaboration avec les responsables des espaces visés. Enfin, nous devons chercher à leur donner un statut de protection particulier au sein du réseau des parcs.

La participation des citoyens

Nous entendons poursuivre le dialogue avec les organismes environnementaux et les regroupements de citoyens intéressés par l'avenir des milieux naturels. À ce jour, la consultation publique large a été le moyen privilégié pour faire connaître les projets de conservation. Ces rencontres, organisées de concert avec les arrondissements, contribuent à impliquer les citoyens dans l'élaboration d'une vision d'avenir pour l'écoterritoire, une vision qui prend la forme d'un « plan-concept ». Ces efforts de concertation avec des groupes ciblés et la population vivant aux abords de l'écoterritoire, bien qu'ils soient appréciés, demeurent ponctuels. Au cours de l'année qui vient, il est impératif de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie de diffusion, sur une base continue, de l'évolution de la situation. Au cœur de cette stratégie figure l'élaboration d'un site Internet.



Plan-concept écoterritoire de l'île Bizard

Dans l'objectif de dépasser la seule diffusion d'information au profit d'une plus grande implication de la collectivité, il faut également évaluer la faisabilité et jeter les bases de la création d'une fondation. Cette fondation, indépendante des instances publiques, pourrait canaliser les contributions de toutes sortes et les initiatives du milieu quant à la protection et à l'intendance des zones de conservation.



La gestion et la mise en valeur des milieux protégés

Au-delà de la protection d'un milieu naturel, la question de son aménagement et de son intendance devient vite à l'ordre du jour.

La première intervention consiste à baliser les territoires protégés dans le but de limiter les empiètements et les intrusions susceptibles de dégrader le milieu. Un système d'affichage et de signalisation est en préparation en vue de fournir de l'information sur les caractéristiques écologiques du site et d'encourager le respect de son intégrité.

Une fois protégés, les milieux naturels doivent être aménagés en vue d'accueillir les citoyens, c'est même l'un des objectifs premiers de la Politique que de favoriser les lieux de contact avec la nature. En 2005, le parc du ruisseau De Montigny a été rendu accessible à la population. Pour 2006-2007, la priorité va à l'aménagement du secteur situé aux abords de la rivière des Prairies, près du projet immobilier Faubourg Pointe-aux-Prairies.

Bien que l'accessibilité aux milieux naturels suppose souvent leur transformation en parc municipal, de nouveaux modèles d'intendance doivent également être envisagés. Par exemple, le modèle de « paysage humanisé » reste à explorer pour le secteur ouest de l'île Bizard, où existe une volonté de mettre en valeur non seulement les milieux naturels, mais également les paysages agricoles. Une nouvelle formule d'intendance est en élaboration dans le cas d'un marais protégé, entre l'aéroport P.-E.-Trudeau et le technopôle de l'arrondissement de Saint-Laurent.

EN CONCLUSION

Le budget associé à la mise en œuvre de la Politique des milieux naturels est substantiel et, à ce jour, inégalé parmi les villes du Québec. Malgré tout, le recours à l'acquisition systématique des sites d'intérêt et l'utilisation de ce moyen comme levier universel demeurent irréalistes. Et bien que le nouveau plan d'urbanisme de la Ville de Montréal prévoit des mesures spécifiques pour les 10 écoterritoires, aucune réglementation ne peut, à elle seule, permettre de protéger les centaines d'hectares convoités. Le défi est donc d'imaginer de nouvelles solutions.

En faisant appel à une volonté largement partagée de protéger des milieux d'exception, il est possible de concilier des intérêts qui semblent *a priori* opposés et de trouver des terrains d'entente qui satisfassent les uns et les autres. Après plus d'un an d'application de la Politique, nous constatons que 60 % des superficies protégées l'ont été sans entraîner de frais pour la Ville. Cette approche nous amène à privilégier pour l'avenir la recherche d'une convergence d'intérêts, tout en restant fidèles à notre objectif fondamental qui est d'intégrer des écosystèmes viables dans la trame urbaine.

Le Comité directeur

Madame **Helen Fotopulos**, mairesse de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et membre du comité exécutif, responsable de l'environnement, des parcs, des espaces verts et bleus, du mont Royal et de la condition féminine.

Monsieur **Alan DeSousa**, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent et membre du comité exécutif, responsable du projet Montréal 2025, du développement économique et du développement durable.

Monsieur **Cosmo Maciocia**, maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et membre du comité exécutif, responsable de l'habitation.

Monsieur **André Lavallée**, maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et membre du comité exécutif, responsable de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture et du transport collectif.

Madame **Monique Worth**, mairesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et conseillère associée au CE.

Monsieur **Richard Bélanger**, maire de l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Genève et conseiller de ville.

rédaction et coordination

Direction des communications et des relations avec les citoyens en collaboration avec la Direction des sports, des parcs et des espaces verts du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle.

révision

Jocelyne Hébert

traduction de la version anglaise

Texpertise inc.

design graphique

Thomas design+communication

Mai 2006

ISBN 2-7647-0623-5



ville.montreal.qc.ca/milieuxnaturels